



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 14

Samedi 12 avril 2014 - 85^e année

22 AVR. 2014



Sommaire

S'informer

Le zoom de la rédaction

Paris / La loi d'avenir Agriculture, Alimentation et Forêt présentée au Sénat p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 6

L'actualité en régions p. 7

Champagne-Ardenne / A la découverte du peuplier avec Leroy

Centre / Île-de-France / Des docks renaissent avec le bois

Aquitaine / Du bois d'Aquitaine pour la galère des Doges de Venise

Normandie / 250 personnes à la journée portes ouvertes de CPL bois

Gros plan

Conseil national du peuplier / Le peuplier, une richesse pour l'avenir p. 9

Comprendre

Synthèse

Coopératives forestières /

Bois-énergie : quelle ressource pour les besoins en plaquettes ? p. 11

S'équiper

Les cahiers Fréquence bois

Le transport, un maillon essentiel au cœur de la chaîne de valeur p. 13

En direct avec... /

François Cenu, responsable de la commission spécialisée du bois à la FNTR p. 15

Lorraine / Phase d'essai pour une base de données sur la desserte forestière . . . p. 16

Transporteur en moyenne montagne /

Bernard Delorme : rouler avec du neuf pour se garantir un capital p. 18

Gérer

Le marché du bois

Aux ventes de bois / Tenue satisfaisante du marché à Lausanne p. 22

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 31

Franc-parler

Indispensable logistique

On l'oublie parfois, la logistique constitue un rouage essentiel de cette longue chaîne de transformation qui fait la spécificité de la filière forêt-bois. Comme l'huile facilite le mouvement des engrenages, le transport permet au bois de circuler d'un maillon à l'autre, de la grume jusqu'au produit le plus élaboré qui parviendra au consommateur final.

Le transport, qui supporte lui aussi son lot de réglementations et de taxes, vit actuellement une année charnière. Les contraignantes coupures qui ont mis fin à des excès sur les transports de longues distances sont souvent mal vécues par les chauffeurs qui sortent le bois de la forêt pour le déposer en circuit court dans une scierie de proximité.

Au 1^{er} janvier prochain, la réglementation connaîtra un nouveau durcissement avec la fin de la période dérogatoire accordée aux véhicules mis en circulation avant le 9 juillet 2009 et l'application pour tous des dispositions du décret relatif au transport de bois ronds, prévoyant notamment l'abaissement du poids total roulant autorisé pour les véhicules de 5 essieux à 48 tonnes maximum. Le peson sur la grue de chargement deviendra lui aussi obligatoire pour ne pas dépasser ce chargement limite et permettre au conducteur de connaître le poids total roulant réel.

Du côté des impôts, la perspective de voir entrer en vigueur dans les prochains mois la fameuse Éco-taxe suspendue à l'automne dernier ne pourrait que venir alourdir un peu plus la facture d'un poste "transport" déjà très élevée pour les industriels de la transformation. Souhaitons que suite aux récentes déclarations de la nouvelle ministre de l'Écologie, également en charge des Transports, une remise à plat de ce dispositif puisse effectivement être étudiée, car le transport est un vecteur de compétitivité important à prendre en compte à l'heure où la filière bois est appelée à constituer l'un des piliers de la nouvelle France industrielle.

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors
Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • Abonnements : France (1 an) 112 €
Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176-00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

LBI